



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

Réser
au
Monite
belg



16116921

08-08-2016

au greffe du tribunal de commerce
françophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0832187150**

Dénomination

(en entier) : **Nomala**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 137*1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : siège social

extrait pv AGE 26/07/2016

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE PRISE
LE 26 Juillet 2016 AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Legrand Julien associé unique.

L'associé agissant dans le cadre de l'article 267 C. Soc constate qu'il n'y a pas lieu de justifier des convocations.

La présente assemblée générale se reconnaît valablement constituée pour délibérer de son ordre du jour :

1□) Transfert du siège social.

L'actionnaire unique prend la décision suivante :

1□) Il décide de transférer le siège social Rue Bruyère d'Elvigne 15 à 1470 Bousval

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures.

Le Président

dont acte

Julien Legrand

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).